

Nous arrivons maintenant aux soldats et allocations versées aux soldats; cela représentait cette année-là \$6,940,168.82, soit 38.89 p. 100 du crédit total. En d'autres termes, les soldats n'ont reçu pour leur part que 38.89 p. 100 des 17,900,000 et quelques dollars qui ont été dépensés. Les frais d'administration me paraissent excessivement élevés; les appointements représentent une somme énorme. Il est exorbitant, pour dire le moins, de dépenser 7 millions en appointements pour dépenser un somme de 17 millions. Ces chiffres représentant l'année 1922 ne s'appliquent peut-être pas entièrement à l'exercice écoulé. Le dernier exercice indiquera peut-être une diminution à cet égard. Mais mes renseignements me portent à croire que la même proportion existe encore cette année. Je n'ai pas les chiffres du dernier exercice, car le rapport de l'auditeur pour cette année-là n'a pas encore été déposé.

Je serai le dernier à m'opposer à ce qu'on augmente les dépenses pour venir en aide aux soldats qui comptent sur cet argent, mais je fais remarquer que les soldats n'ont qu'une très petite part de la somme dépensée—environ 39 p. 100—tandis que les fonctionnaires absorbent 38 p. 100 pour leurs appointements, et les frais d'administration 22 p. 100. Le ministre ne pense-t-il pas que le moment est venu de fermer toutes les institutions de l'extérieur? On me dit que, à Ottawa, on a fait un arrangement avec les hôpitaux pour hospitaliser les soldats à raison de \$3.50 par jour. On leur donne beaucoup de soins et l'attention pour moins de \$1,200 par année, c'est-à-dire bien moins que le département ne dépense pour les soldats qui ne sont pas traités dans les hôpitaux publics. On me dit aussi que partout dans le pays les hôpitaux seront heureux de prendre soin des soldats.

Il peut se trouver quelques services du ministère qui devront entretenir des institutions spéciales pendant quelques années encore, mais, la plupart du temps, je suis convaincu que les malades peuvent recevoir un traitement aussi bon, sinon meilleur, à un prix bien moins élevé en adoptant la méthode suivie à Ottawa et dans d'autres grandes villes, c'est-à-dire en utilisant les hôpitaux civiques et leur payant un prix raisonnable. Si l'on agissait ainsi, une bonne partie de la liste des salaires serait supprimée et nous pourrions dépenser davantage pour les soldats eux-mêmes. En tout cas, les chiffres que j'ai sous les yeux me persuadent davantage que la liste des salaires est tout à fait hors de proportion avec l'œuvre accomplie par le département. Je discute ce sujet maintenant parce que cet article du projet de loi tend à augmenter le nombre des personnes salariées par le département.

Il est parfaitement juste qu'on nomme ces commissions et qu'on leur paye un traitement, mais, en même temps, on peut réduire beaucoup la liste des salaires et le ministre ferait bien de l'examiner avant que le Parlement se réunisse de nouveau afin de montrer de meilleurs résultats à la prochaine session.

L'hon. M. BELAND: Le jour même où j'ai pris l'administration du département j'ai été moi-même vivement surpris de constater le chiffre des montants payés en salaires dans ce département. Cependant, après avoir étudié la question quelques jours, j'ai découvert que, dans ce département, une grande partie des dépenses devaient aller aux salaires. Un moment de réflexion permettra à mon honorable ami de tomber d'accord avec moi sur ce point. Tous les anciens soldats qui veulent recevoir un traitement doivent être examinés par un médecin. Cela exige un nombreux personnel médical, sans compter les soldats qui demandent le traitement dans les hôpitaux du département. Voilà donc pour la question du traitement médical des soldats, mais examinons un autre aspect du travail du département: les pensionnaires. Un grand nombre de pensionnaires ne sont pas permanents; ils sont sujets à de nouveaux examens périodiques. Pour accomplir ce travail il est évident que 43,000 pensionnaires exigent encore un autre personnel médical nombreux. Nous ne tenons pas compte des hommes qui demandent une pension et doivent, eux aussi, être examinés par un médecin.

L'hon. M. GUTHRIE: Il me semble que les frais de pension sont en sus des chiffres que j'ai cités. J'ai ici une note qui indique que les frais d'administration ont été déduits des chiffres que je viens de lire.

L'hon. M. BELAND: L'honorable député veut-il parler des montants payés sous forme de pension?

L'hon. M. GUTHRIE: Non, je parle des frais d'administration des pensions; la somme de \$58,373 a été déduite dans ce but des chiffres que j'ai cités.

L'hon. M. BELAND: Cette somme de \$53,000 paye les frais de bureau de la commission des pensions d'Ottawa. La commission ne paye pas d'honoraires aux médecins qui examinent les hommes dans tout le pays. Ceci fait comprendre immédiatement à l'honorable député et à la Chambre que, tout naturellement ce département doit dépenser énormément en salaires. J'arrive à présent aux chiffres mêmes qui ont été pris par mon